

Service national universel “L'engagement ne peut pas être obligatoire”



François Mandil,
président du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et de l'éducation populaire (Cnajep).

Alors que les contours du futur Service national universel (SNU) se dessinent, ses modalités seront précisées à l'automne. Le point avec François Mandil, président du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et de l'éducation populaire (Cnajep).

Propos recueillis par Marie Roques.

À quel moment cette idée de système obligatoire est-elle apparue ?

En tant qu'interlocuteur privilégié de l'État dans la construction des politiques publiques de jeunesse, nous participons à différents travaux de recherche auprès des cabinets ministériels, notamment. Nous travaillons sur le SNU depuis la campagne présidentielle dans la mesure où la majorité des candidats étaient favorables à un système obligatoire pour la jeunesse. Pendant longtemps, le dispositif est resté assez flou, mais la façon dont Emmanuel Macron l'a présenté implique une dimension que l'on assimile à de l'éducation populaire. Il s'agit de faire grandir toute une classe d'âge et de travailler sur les valeurs.

Vous êtes donc favorable au dispositif ?

Même si la jeunesse est consultée, notamment par le biais d'une plate-forme en ligne, aujourd'hui, les éléments fondamentaux semblent être fixés. Le SNU se déroulera sur 15 jours au sein du parcours scolaire et 15 jours obligatoires d'engagement. 15 autres jours seront également proposés sur la base du volontariat. Sur ce point-là, nous sommes très dubitatifs. L'engagement ne peut pas être obligatoire. Il reste pourtant que nous sommes face à une majorité qui souhaite investir massivement dans la jeunesse, et ça c'est une chance.

Il y a un autre frein, selon nous, ce sont les conditions d'accueil de ces jeunes. Comment accueillir 700 à 800 000 jeunes par an, où les loger et comment s'en occuper ? Nous avons eu l'exemple du Service civique et nous avons vu que l'accompagnement n'était pas si simple.

Enfin, la dimension militaire du SNU s'efface ?

On voit surtout que l'Armée n'est pas forcément favorable au dispositif. Et nous plaidons dans ce sens. Nous sommes plutôt dans une démarche d'éducation à la paix que de questions liées au maniement des armes. En revanche, il ne faut pas que ce soit un rattrapage de ce que l'Éducation nationale n'a pas fait en matière de citoyenneté. ■

“Nous sommes dans une démarche d'éducation à la paix”

EN VERTU DE LA LOI

L'Assemblée nationale a voté, fin juillet, l'inscription du service national dans la Constitution afin de permettre la mise en œuvre du Service national universel (SNU) voulu par Emmanuel Macron. Il doit consister en un mois obligatoire aux alentours de 16 ans, suivi d'un engagement sur la base du volontariat. Le dispositif sera mis en place progressivement à partir de l'été 2019.